



## Critères sport-études 2011-2012

### Disciplines

|                                  |                               |                                 |
|----------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Agrès filles                     | Agrès garçons                 | Athlétisme                      |
| Aviron                           | Badminton                     | Basketball                      |
| Canoë kayak                      | Cyclisme                      | Equitation                      |
| Escrime                          | Football filles               | Football garçons                |
| Freestyle / snowboard            | Golf                          | Gymnastique artistique féminine |
| Gymnastique artistique masculine | Gymnastique rythmique         | Handball                        |
| Hockey sur glace                 | Judo                          | Natation                        |
| Natation synchronisée            | Patinage                      | Plongeon                        |
| Rink-hockey                      | Saut à ski / combiné nordique | Ski alpin                       |
| Ski de fond / biathlon           | Tennis                        | Tennis de table                 |
| Tir à l'arc                      | Trampoline                    | Triathlon                       |
| Voile                            | Volleyball                    | Water-polo                      |



---

## AGRES FILLES \*

---

Mise à jour : Octobre 2004

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Participer à la finale des championnats suisses individuels et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique (huit heures hebdomadaires minimum) dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

---

**Secondaire 2 :** Participer à la finale des championnats suisses individuels et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique (dix heures hebdomadaires minimum) dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

---

**Références :** Attestation de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG) et d'une société de gymnastique (club)

---

**Remarques :** \* Attention, cette discipline est différente de celle appelée " GYMN. ARTISTIQUE FEMININE "

---



---

## AGRES GARCONS \*

---

Mise à jour : Octobre 2004

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Participer à la finale des championnats suisses individuels et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique (huit heures hebdomadaires minimum) dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

---

**Secondaire 2 :** Participer à la finale des championnats suisses individuels et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique (dix heures hebdomadaires minimum) dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

---

**Références :** Attestation de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG) et d'une société de gymnastique (club)

---

**Remarques :** \* Attention, cette discipline est différente de celle appelée " GYMN. ARTISTIQUE MASCULINE "

---



---

## ATHLETISME

---

Mise à jour : Août 2010

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir aux huit meilleurs athlètes suisses par année d'âge et par discipline **individuelle** (relais exclus) selon le ranking de Swiss Athletics ([www.swiss-athletics.ch](http://www.swiss-athletics.ch))  
ou  
appartenir à une sélection nationale ou au cadre romand  
et  
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVA

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de l'Association Cantonale Vaudoise d'Athlétisme (ACVA) et du club  
Annuaire de Swiss Athletics

---

**Remarques :**

---



---

## AVIRON

---

Mise à jour : Août 2005

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection romande  
et  
participer aux finales des championnats suisses (places 1 à 6; 1 à 12 si plus de 24 bateaux)

---

**Secondaire 2 :** Appartenir à une sélection romande ou nationale  
et  
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ARA  
et  
participer aux finales des championnats suisses (places 1 à 6)

---

**Références :** Attestation de la Fédération Suisse des Sociétés d'aviron (FSSA), de l'Association Romande d'aviron (ARA) (sélections) et du club  
Liste de l'ARA

---

**Remarques :**

---



---

## BADMINTON

---

Mise à jour : Octobre 2004

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection nationale  
ou  
aux cadres vaudois A ou B

---

**Secondaire 2 :** Appartenir à une sélection nationale  
ou  
aux cadres vaudois élites ou A

---

**Références :** Attestation de Swiss Badminton (SB) ou de l' Association Vaudoise de Badminton (AVB) (sélections)  
et du club  
Listes de Swiss Badminton ou de l'AVB

---

**Remarques :** Les cadres vaudois C ne sont plus considérés dans cette mise à jour

---



---

## BASKETBALL

---

Mise à jour : Août 2011

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection cantonale ou nationale  
ou  
participer aux championnats de ligue nationale A ou B  
ou  
aux championnats de 1ère ligue nationale  
ou  
au championnat national des U23

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de Swiss Basketball ou de l'Association vaudoise de Basketball (AVB) (sélections) et du club  
Listes de Swiss Basketball et de l'AVB

---

**Remarques :**

---



---

## CANOE KAYAK

---

Mise à jour : Octobre 2004

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection nationale

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de la Fédération Suisse de Canoë (FSC) (sélections) et du club

---

**Remarques :**

---



---

## CYCLISME

---

Mise à jour : Août 2009

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Pour les catégories (BMX / cyclo-cross / piste / route / trial / VTT) :  
appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou au cadre romand  
ou  
figurer au classement national de sa spécialité

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de SWISS CYCLING ou de l'Association cycliste cantonale vaudoise (ACCV) et du club

---

**Remarques :**

---



---

## EQUITATION

---

Mise à jour : Août 2011

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection nationale  
ou  
être titulaire d'une licence régionale ou nationale (le brevet seul ne suffit pas)

---

**Secondaire 2 :** Appartenir à une sélection nationale  
ou  
être titulaire d'une licence régionale ou nationale et être classé selon le classement de la Fédération Suisse des Sports Equestres (ranking disponible sur [www.fnch.ch](http://www.fnch.ch)), dans les :

- premiers 15 % en saut
- premiers 20 % en dressage
- premiers 30 % en concours complet

Le classement pris en compte pour ces pourcentages doit comprendre (critères cumulatifs) :

- a) les cavaliers de la Suisse entière
- b) les cavaliers de l'année de naissance du jeune sportif ainsi que ceux de l'année suivante uniquement
- c) les résultats du 1er janvier 2010 jusqu'au délai de dépôt de la demande

---

**Références :** Attestation de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) ou de l'Association vaudoise des sociétés hippiques (AVSH) et du club, copie de la licence

---

**Remarques :**

---



---

## ESCRIME

---

Mise à jour : Août 2008

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Participer à toutes les épreuves du circuit national " Jeunesse " dans l'arme pratiquée ou compenser les tournois manqués par un tournoi à l'étranger  
et  
obtenir un préavis favorable de la Fédération Vaudoise d'Escrime

---

**Secondaire 2 :** Appartenir au cadre national ou au cadre régional  
ou  
Avoir obtenu dans les deux dernières années une place dans les trois premiers du circuit national " Jeunesse "  
et  
obtenir un préavis favorable de la Fédération Vaudoise d'Escrime

---

**Références :** Attestation de la Fédération suisse d'Escrime (FSE) ou de la Fédération Vaudoise d'Escrime (sélections) et du club

---

**Remarques :**

---



---

## FOOTBALL FILLES

---

Mise à jour : Août 2008

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection cantonale M14 ou M16  
et  
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVF

---

**Secondaire 2 :** Appartenir à une sélection nationale ou à la sélection cantonale M16 ou jouer en M18 ou en ligue nationale A ou B  
et  
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVF

---

**Références :** Attestation de l'Association Suisse de Football (ASF) ou de l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) et du club

---

**Remarques :**

---



---

## FOOTBALL GARCONS

---

Mise à jour : Août 2007

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Faire partie d'une équipe de club (M14 / M15 / M16) disputant le championnat national junior élite

---

**Secondaire 2 :** Faire partie d'un cadre élargi d'une sélection nationale (pré-sélection)  
et  
d'une équipe de club M15 / M16 / M18  
ou  
par recommandation du chef technique cantonal

---

**Références :** Attestation de l'Association Suisse de Football (ASF) ou de l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) et du club

---

**Remarques :** Secondaire 1 : sont concernés les clubs offrant la possibilité aux jeunes talents de s'entraîner à partir de 16h30 et détenant ainsi le label I ou II de formation. Dans la mesure du possible, l'allègement d'horaire consistera à permettre à ces jeunes talents (M14 / M15 / M16) de débiter l'entraînement à l'heure.

---



---

## FREESTYLE SKI / SNOWBOARD

---

Mise à jour : Août 2009

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection nationale  
ou  
à une sélection " cadres romands "

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de la Swiss-Snowboard ou de Ski-Romand.ch et du club

---

**Remarques :**

---



---

## GOLF

---

Mise à jour : Août 2006

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir au cadre régional (seulement deux régions en Suisse, est / ouest)  
ou  
au cadre national

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de l'Association suisse de golf (ASG)

---

**Remarques :**

---



---

## GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE

---

Mise à jour : Août 2011

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou au cadre romand  
ou  
Participer aux championnats suisses et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de l'Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique (ACVG)  
et du responsable de la subdivision GAF

---

**Remarques :**

---



---

## GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

---

Mise à jour : Août 2011

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou au cadre romand  
ou  
Participer aux championnats suisses et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de l'Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique (ACVG)  
et du responsable de la subdivision GAM

---

**Remarques :**

---



---

## GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

---

Mise à jour : Août 2011

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou au cadre romand  
ou  
Participer aux championnats suisses et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de l'Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique (ACVG)  
et du responsable de la subdivision GR

---

**Remarques :**

---



---

## HANDBALL

---

Mise à jour : Août 2011

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à la sélection juniors régionale (15 ans et plus jeunes)  
ou  
participer à un championnat juniors Inter  
ou  
appartenir à une sélection nationale

---

**Secondaire 2 :** Appartenir à une sélection nationale  
ou  
participer :  
- à un championnat Juniors Inter Elite  
- à un championnat de ligue interrégionale (SHL, LN ou 1ère ligue)

---

**Références :** Attestation de la Fédération suisse de handball (FSH) ou de l'Association régionale de handball romandie (ARHRO) et du club

---

**Remarques :**

---



## Sport - études

---

### HOCKEY SUR GLACE

---

Mise à jour : Août 2008

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** (1) Appartenir ou avoir appartenu à une sélection cantonale,  
et  
(2) Participer à l'un des championnats suivants :

- Novices Elite ou TOP
- Minis TOP
- Moskitos TOP

***Si un candidat qui est sélectionné au niveau cantonal ne répond pas au critère (2), un préavis du département technique de l'ACVHG est exigé.***

---

**Secondaire 2 :** (1) Appartenir à une sélection romande ou nationale  
et  
(2) Participer à l'un des championnats suivants :

- Ligue nationale A ou B ou 1ère ligue
- Juniors Elite ou TOP
- Novices Elite ou TOP
- Minis TOP

***Si un candidat qui n'est pas ou n'a pas été sélectionné au niveau romand ou national répond au critère (2), un préavis du département technique de l'ACVHG est exigé.***

---

**Références :** Attestation de Swiss Ice Hockey ou Swiss Ice Hockey Regio League  
Attestation de l'Association Cantonale Vaudoise de Hockey sur Glace (ACVHG) (sélections) et du club  
Liste de la sélection

---

**Remarques :** Attestation du club, attestation de la plus haute sélection atteinte (nationale, romande ou vaudoise), liste de la sélection et au besoin, lettre de l'Association Cantonale Vaudoise de Hockey sur Glace (ACVHG)

---



---

## JUDO

---

Mise à jour : Août 2007

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir au cadre national (espoirs ou juniors)  
ou  
au cadre cantonal (écoliers)  
ou  
atteindre le ranking (classement) nécessaire à une sélection aux finales des championnats suisses individuels selon liste de la FSJJ  
ou  
être finaliste (deux premiers rangs) du championnat vaudois individuel  
ou  
bénéficier d'une aide financière de l'AVJJ pour jeunes sportifs selon liste de l'AVJJ

---

**Secondaire 2 :** Appartenir au cadre national (espoirs ou juniors)  
ou  
cadre cantonal (écoliers)  
ou  
atteindre le ranking (classement) nécessaire à une sélection aux finales des championnats suisses individuels selon liste de la FSJJ  
ou  
être finaliste (deux premiers rangs) du championnat vaudois individuel  
ou  
bénéficier d'une aide financière de l'AVJJ pour jeunes sportifs selon liste de l'AVJJ  
et  
obtenir un préavis favorable du département technique de l'AVJJ  
et  
le jeune sportif s'engage à participer régulièrement à tous les entraînements mis sur pieds par l'AVJJ dans le cadre du sport - études

---

**Références :** Attestation de l'Association Vaudoise de judo et ju-jitsu (AVJJ)  
Listes et classements de l'AVJJ

---

**Remarques :**

---



---

## NATATION

---

Mise à jour : Août 2007

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir aux huit meilleurs nageurs, par année d'âge, dans deux classements selon la liste FSN ([www.fsn.ch](http://www.fsn.ch))

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de la Fédération Suisse de natation (FSN) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (sélections) et du club  
Annuaire FSN

---

**Remarques :**

---



---

## NATATION SYNCHRO

---

Mise à jour : Août 2007

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection nationale  
ou  
à une sélection " cadre espoir romand "  
ou  
aux six meilleurs nageurs des championnats suisses

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de la Fédération Suisse de natation (FSN) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (sélections) et du club

---

**Remarques :**

---



---

## PATINAGE

---

Mise à jour : Août 2011

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir au cadre Juniors USP ou au cadre Espoirs USP romand ou au cadre de la relève romande  
ou  
être titulaire du test ARP suivant :

| Année | test            | Année | test            |
|-------|-----------------|-------|-----------------|
| 1995  | 2e ARP / 2e USP | 1998  | 5e ARP / 5e USP |
| 1996  | 3e ARP / 3e USP | 1999  | 5e ARP          |
| 1997  | 4e ARP / 4e USP | 2000  | 6e ARP          |

présenter un justificatif des tests réussis

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation du club et de l'ARP  
Photocopies des licences de l'Union suisse de patinage (USP) et de l'Association romande de patinage (ARP)

---

**Remarques :**

---



---

## PLONGEON

---

Mise à jour : Octobre 2004

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection nationale  
ou  
participer aux championnats suisses

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de la Fédération Suisse de Natation (FSN) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) et du club

---

**Remarques :**

---



---

## RINK-HOCKEY

---

Mise à jour : Octobre 2004

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection cantonale, romande ou nationale  
ou  
participer aux championnats de ligue nationale A ou B

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de la Fédération Suisse de Rink-Hockey (FSRH) ou de l'Association cantonale vaudoise de Rink-hockey (ACVRH) (sélections) et du club

---

**Remarques :**

---



---

## SAUT A SKI / COMBINE NORDIQUE

---

Mise à jour : Août 2009

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection nationale  
ou  
à une sélection " cadres romands "

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de Swiss-Ski, ou de l'Association des écoles suisses de ski nordique, ou de Ski-Romand.ch et du club

---

**Remarques :**

---



---

## SKI ALPIN

---

Mise à jour : Août 2009

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection nationale  
ou  
à une sélection " cadres romands "  
ou  
obtenir un préavis favorable du département technique de ski-Romand.ch

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de Swiss-Ski ou de Ski-Romand.ch (sélections) et du club

---

**Remarques :**

---



---

## SKI DE FOND / BIATHLON

---

Mise à jour : Août 2009

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection nationale  
ou  
à une sélection " cadres romands "

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de Swiss-Ski, ou de l'Association des écoles suisses de ski nordique, ou de Ski-Romand.ch et du club

---

**Remarques :**

---



---

## TENNIS

---

Mise à jour : Août 2011

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir au cadre national  
ou  
au cadre de performance 1 ou au cadre régional (cadres A et B)  
ou  
avoir atteint le niveau minimum suivant

| Année | A  | Année        | A  |
|-------|----|--------------|----|
| 1994  | N4 | 1997         | R3 |
| 1995  | R1 | 1998         | R4 |
| 1996  | R2 | 1999/2000/01 | R5 |

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de Swiss Tennis (AST) ou de l'Association Vaud Tennis (sélections) et du club

---

**Remarques :**

---



---

## TENNIS DE TABLE

---

Mise à jour : Octobre 2004

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir au cadre interrégional AVVF ou au cadre national FSTT et avoir au moins les classements suivants :

- D4 à 12 ans
- C8 à 13 ans
- B11 à 14 ans
- B13 à 15 ans

---

**Secondaire 2 :** Appartenir au cadre interrégional AVVF ou au cadre national FSTT et avoir au moins les classements suivants :

- B15 à 16 ans
- A16 à 17 ans
- A17 à 18 ans
- A18 à 19 ans

---

**Références :** Attestation de la Fédération Suisse de Tennis de Table (FSTT) et l'Association Vaud-Valais-Fribourg de Tennis de Table (AVVF) et du club

---

**Remarques :**

---



---

## TIR A L'ARC

---

Mise à jour : Août 2006

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir au cadre national A ou B  
ou  
au cadre régional

---

**Secondaire 2 :** Appartenir au cadre national A ou B

---

**Références :** Attestation de la commission sportive de l'Association Suisse de Tir à l'Arc (ASTA), de l'Association Vaudoise de Tir à l'Arc (AVTA) et du club

---

**Remarques :** Cadre régional uniquement pour le secondaire 1

---



---

## TRAMPOLINE

---

Mise à jour : Août 2011

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou au cadre romand  
ou  
Participer aux championnats suisses et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de l'Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique (ACVG) et du responsable de la subdivision trampoline ou du Centre Régional Romand de Trampoline (CRRT) d'Aigle

---

**Remarques :**

---



---

## TRIATHLON

---

Mise à jour : Octobre 2004

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection romande ou Suisse-Ouest

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de Swiss Triathlon (sélections) et du club

---

**Remarques :**

---



---

## VOILE

---

Mise à jour : Août 2010

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection nationale ou au groupe d'entraînement national et se classer dans le premier 1/3 lors des championnats suisses ou participer aux régates de sélection pour les championnats d'Europe ou du Monde

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de la Fédération Suisse de Voile (Swiss Sailing) ou de l'Association des clubs de voile lémaniques (ACVL) et du club

---

**Remarques :**

---



---

## VOLLEYBALL

---

Mise à jour : Août 2008

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir à une sélection nationale ou à un cadre national élargi  
ou  
être membre de la Sélection de l'Association Régionale (SAR) B

---

**Secondaire 2 :** Appartenir à une sélection nationale ou à un cadre national élargi  
ou  
réussir l'examen d'admission pour entrer au Swiss Volley Sport-Etudes de Lausanne

---

**Références :** Attestation de Swiss Volley ou du responsable technique de Swiss Volley Région Vaud (SVRV) et du club

---

**Remarques :**

---



---

## WATER POLO

---

Mise à jour : Octobre 2004

**Pour pouvoir bénéficier des mesures Sport - études, le jeune sportif doit :**

- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international

---

**Secondaire 1 :** Appartenir :  
à une sélection romande ou nationale  
ou  
au contingent d'une sélection romande juniors participant au tournoi national  
ou  
aux championnats de ligue nationale A ou B

---

**Secondaire 2 :** Les critères selon "Secondaire 1" sont applicables

---

**Références :** Attestation de la Fédération Suisse de Natation (FSN) (sélections) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) et du club

---

**Remarques :**

---